FONDÉ EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 27 Janvier 1922

LE NUMERO 15 CENTIMES

Une Politique démocratique de Paix

LES DEUX ALLEMAGNES

Alex Will

Talleyrand, qui s'y connaissait en politique — pour en avoir pratiqué plusieurs — disait : « En politique, il faut avoir de l'avenir dans l'esprit. » C'est ce qui semble manquer le plus à nos gouvernants.

Les peuples d'Europe évoluent de plus en plus dans le sens démocratique. Le rôle de la France devrait être de suivre attentivement ce mouvement, de garder un contact de tous les jours avec les éléments les plus sincères de cette évolution et de préparer ainsi la grandeur prochaine de notre pays parmi les républiques européennes.

La démocratie, c'est la paix. Ce principe est-il présent à la pensée de nos hommes politiques ? J'en doute. Il renferme cependant, à mon sens, tous les développements de l'histoire, pendant les années à venir. Il contient, par cela même, la solution des problèmes d'hier.

Voyons le problème des réparations. Il met face à face la France et l'Allemagne. Depuis Napoléon, ces deux pays se cherchent, se dressent l'un contre l'autre. Iéna, Wagram, Austerlitz, Waterloo, Sedan, Agadir, la Marne, l'Artois, la Champagne, c'est un perpétuel corps à corps durant un siècle. Le problème des réparations, c'est encore un épisode de la lutte. Le vaincu d'hier cherche à se soustraire à l'étreinte du vainqueur. N'y a-t-il pas une solution équitable qui permette d'arrêter ce combat de deux nations et qui empêche surtout qu'il se transforme encore en déchirement sans merci ?

Cette question angoisse les hommes de bonne volonté. Il est facile de répondre : l'Allemagne paiera. L'argument ne satisfait cependant ni le cœur, ni l'esprit. L'Allemagne paie mal, en rechignant et sa caste militaire ne désarme pas.

Une école de démocrates d'avant-guerre, dont M. Caillaux était l'inspirateur, croyait à la possibilité de fraterniser sans retard avec les Allemands. Le tort de cette école fut de négliger l'opinion pangermaniste, de croire à un accord immédiat, et surtout pour M. Caillaux, l'erreur fut de penser que cet apaisement pouvait survenir, par je ne sais quelle tractation magique, au cours de la guerre, quand les instincts déchaînés avaient mis entre les deux peuples, un fleuve de sang.

L'immense douleur de la guerre a inspiré plus de sagesse. Il y a, dans l'atroce amertume des deuils, une leçon de paix. Le devoir des démocrates, c'est de la dégager et d'en faire une réalité bienfaisante.

Oui, l'Allemagne doit payer, parce que c'est la Justice qui veut la réparation des crimes, mais la façon de dire ce qui est juste, vaut souvent mieux que l'appareil de la Justice elle-même.

Nous sommes en face du pays allemand, vaste terre d'effort et de travail. Là vivent des millions et des millions d'ouvriers, de petits artisans, de petits cultivateurs que la guerre n'a pas plus enrichis que les nôtres ; là vivent aussi, dans leurs châteaux féodaux, les seigneurs du parti agrarien, adorateurs de Bismarck, et dont la fortune a été décuplée par la spéculation et la hausse des denrées; là vivent encore, dans les villes, les potentats de l'industrie, devenus milliardaires par les fournitures de l'armement.

Qui doit payer ? Ceux qui ont bénéficié de la ruine de nos usines et de nos campagnes.

Qui devons-nous intéresser à ce paiement qui constituera la plus dure leçon pour les amateurs de gros canons et de guerre « fraîche et joyeuse » ? Ceux qui ont souffert de la mêlée et qui aspirent à vivre normalement du produit de leur labeur.

D'autre part, si nous devons rechercher les moyens propres à contraindre au paiement la fraction du pays allemand qui doit et qui peut payer, faut-il ne jamais prendre garde d'utiliser des moyens dont les travailleurs d'Allemagne n'aient pas à souffrir ?

Ce qui revient à dire que nous devons montrer au gouvernement de l'Allemagne notre désir d'exercer la justice avec humanité. Tout gouvernement à tendance démocratique comme celui du chancelier Wirth, devrait se sentir plus fort de notre agrément à des mesures fiscales contre les fortunes de guerre, contre la grande culture prussienne, contre les potentats des trusts industriels.

Cette vérité, méconnue par M. Poincaré, est d'une évidence si absolue que le *Temps lui-même*, journal de la bourgeoisie conservatrice, écrivait ces jours-ci :

« Nous commettrions une véritable absurdité si nous mettions le gouvernement actuel de l'Allemagne au même rang que les forcenés de la *Katastrophen-Politik*. M. Rathenau n'est certes pas un patriote moins ardent que M. Stinnes ou M. Hagenberg, et il est même, croyons-nous, un patriote plus avisé, mais nous méconnaîtrions grossièrement les faits et, par conséquent, nous nous interdirions d'arriver à aucun résultat positif, si nous allions attribuer à M. Rathenau et à ses amis les intentions ou les propos des gens mêmes qui les combattent à mort ».

C'est tout le contraire qu'a dit M. Poincaré, à la Chambre, lorsqu'il s'est prononcé dans ce sens catégorique :

« Il ne faut pas que nous croyions trop aveuglément à l'existence de deux Allemagnes. »

Le gouvernement de M. Poincaré ne distingue pas. Il veut faire payer. Il prendra — lui-il annoncé du moins — des « gages, des garanties, des sanctions nouvelles ».

La conséquence d'une action contre l'Allemagne en bloc sera de resouder l'Allemagne démocratique et l'Allemagne militariste.

Elle fera des ouvriers menacés par la vie chère (le coefficient d'augmentation des [illegible] par rapport à 1914) les [illegible]tiens solidaires des Krupp, des Stinnes, des Ludendorff.

Serons-nous mieux payés ? Aurons-nous augmenté les chances de paix durable ? Certes non.

Il y a cependant une autre politique à pratiquer. Je la crois susceptible de donner de meilleurs résultats en l'exerçant non seulement vis-à-vis de l'Allemagne, mais vis-à-vis des autres nations et à l'intérieur de la France même. C'est une politique qui s'appuierait non pas sur les calculs des financiers, mais sur cette considération que la seule richesse du monde, c'est le travail, sous toutes ses formes.

Politique démocratique de paix. Nous dirons laquelle.

On entend les témoins du procès Vilgrain

Ils n'apportent rien de neuf aux débats

L'audience du procès Vilgrain a été reprise mercredi matin, à 8 heures 30. On entend d'abord les médecins qui ont vu la blessure du lieutenant Vilgrain. Successivement, les docteurs Spilmann, Weiss et Gross, confirmèrent l'insignifiance de la plaie.

L'inculpé n'accuse plus le maire d'Eply

Un grand mouvement d'attention se produit quand M. Gallile, maire d'Elpy, s'avance à la barre.

D'une voix basse, très ému, il raconte comment, après s'être échappé des lignes allemandes, il fut amené, le 16 août 1914, à l'état-major du général Fayolle pour y être interrogé. C'est là qu'il rencontra, pour la première fois, le lieutenant Vilgrain qui l'accusa, par la suite, d'être l'auteur de l'agression du 22 août 1914.

Le témoin proteste avec indignation contre cette accusation.

M. Vilgrain, interrogé, déclare qu'il n'a rien à ajouter à la déposition du témoin.

On entend ensuite M. Naudin, commissaire de police, qui rencontra M. Vilgrain à Dijon lors de son évacuation de Nancy. Le témoin ne se souvient plus exactement si l'ex-sous-secrétaire d'Etat lui nomma à ce moment M. Gallile comme son agresseur.

L'accusé affirme qu'il n'a jamais déclaré à M. Naudin avoir été attaqué par M. Gallile.

Le témoin à charge n'a pas pu venir

On entend encore le général Grange, qui remplace le général Fayolle à l'état-major de la 139e brigade, puis on lit la déposition du commandant Bourget, de l'état-major du général Fayolle, actuellement à Belgrade, et qui s'excuse de ne pouvoir venir témoigner aux débats.

La défense insiste sur l'importance de l'absence de ce témoin, le seul témoin à charge.

« Le commandant Bourget, dit Me de Monzie, aurait dû venir ici pour soutenir sa déposition ».

Des hommages

On entend ensuite M. André Tardieu, ancien ministre, qui estime considérable le rôle rempli par M. Vilgrain au ravitaillement. Le témoin fait l'éloge des qualités d'ordre et d'organisation de l'accusé et dit qu'à sa connaissance aucun des chefs de M. E. Vilgrain n'eut le soupçon que cet attentat pouvait être une mutilation volontaire.

« Aussi, j'estime, dit M. Tardieu, que M. Vilgrain est incapable de la faute qu'on lui reproche ».

Le docteur Walther dit que M. Vilgrain était inapte à la marche et au service en campagne et que c'est sur sa demande qu'il avait été affecté à un service actif. « Ce n'est que sur son insistance, ajouta-t-il, que j'ai consenti à le soigner sur place ».

M. Maurice Pelter, président de l'Union des combattants d'Alsace-Lorraine, déclare qu'il fut victime d'un attentat identique à celui de M. Vilgrain dans le bois de Faulx et que, jusqu'à preuve du contraire, il tient l'accusé pour un parfait homme d'honneur.

Le témoin va serrer la main de M. Vilgrain. L'audience est levée à midi.

(VOIR LA SUITE EN DERNIERE HEURE)

Des bandits masqués ont été pris à Alger

Ils venaient d'assassiner un vieillard dans la rue

Alger, 25 janvier. — Hier matin, à 2 h. 15, M. Alexandre Rivière, 67 ans, administrateur de commune mixte en retraite, sortait du cercle du Casino et regagnait à pied son domicile avenue Maillot, quand il fut victime d'une lâche agression. Arrivé à l'angle des rues Charras et Rameau, deux individus au visage masqué se jetèrent sur lui et, comme il esquissait un geste de défense, l'abattirent de trois coups de revolver. Atteint à l'abdomen, le malheureux vieillard succombait peu après à l'Hôpital où on l'avait transporté.

Les agents accourus au bruit des détonations se mirent à la poursuite des meurtriers et durent faire usage de leurs armes. Un des bandits blessé à la cuisse droite fut arrêté après une chasse mouvementée ; c'est un nommé Charles Gailard, 21 ans, chauffeur d'auto, repris de justice dangereux. Son complice fut arrêté quelques heures plus tard par les agents de la Sûreté.

Un dangereux bandit a tué un propriétaire

IL A ETE ARRETE PAR LA FOULE QUI L'A A MOITIE ASSOMME

Toulouse, 25 janvier. — Un bandit nommé Alexandre Lerminier, 31 ans, né à Saint-Christophe de Jambl (Sarthe), déjà 21 fois condamné, recherché par trois parquets pour divers cambriolages, surpris à Lalande (banlieue de Toulouse) dans la cabane où il avait établi son repaire a tiré quatre coups de revolver sur M. Bernard Mareygues, propriétaire et l'a blessé grièvement.

Poursuivi et arrêté par la foule, Lerminier a été remis entre les mains de la police à moitié assommé.

La voûte d'un tunnel s'est effondrée sur un train

Par extraordinaire il n'y eût pas d'accident de personne

Lyon, 25 janvier. — Un nouvel accident s'est produit sous le tunnel de la voie ferrée du P.-L.-M., entre les gares de Montbéliard et de Clerval (Doubs). On sait que ce tunnel est en réparation depuis le grave éboulement survenu le mois dernier. Hier soir, au moment du passage de l'express Strasbourg-Lyon, la charpente métallique supportant la voûte en construction s'est soudain affaissée.

Plusieurs pièces de fer sont tombées sur le réservoir d'un wagon de 3e classe, immobilisant non seulement cette voiture, mais tout le reste du convoi. Les voyageurs, alarmés, restèrent plus d'une heure sous le tunnel. Les trains subirent de longs retards, mais par un hasard extraordinaire on n'eut pas d'accident de personne à déplorer.

Ce voleur marronnait d'aller voir le Maroni

IL S'ACCUSA A FAUX D'UN TAS DE MEFAITS ET DUT SE RETRACTER

Le nommé Emile Giraud, condamné à huit ans de travaux forcés pour vols qualifiés par le jury de la Seine, qui avait le 30 décembre dernier, tenté de s'évader dans les couloirs du Palais de Justice en bousculant un garde, s'était ensuite accusé, pour retarder son transfert au camp du Maroni, d'avoir commis, de complicité avec plusieurs individus, trente-trois vols et cambriolages.

Hier, devant M. Berthaud, juge d'instruction, Giraud s'est complètement rétracté. Le juge a clos cette information par un non-lieu général.

Un blessé suspect

C'EST UN ORIGINAIRE DU NORD

Paris, 25 janvier. — Ce matin, à 5 heures, un nommé Alphonse Wattelier, 34 ans, né à Mérignies (Nord), forgeron, sans domicile fixe, a été trouvé inanimé dans la gare de Gargan portant une blessure à la tête produite par une arme à feu. Les agents de Pavillons-sous-Bois conduisirent le blessé à l'Hôpital Tenon où l'on constata que la blessure n'était pas grave.

Interrogé, Wattelier raconta qu'à 2 heures du matin, alors qu'il passait à Vaujours, il fut attaqué par un couple. L'homme lui avait tiré à bout portant un coup de revolver.

L'enquête ouverte immédiatement permit d'établir que Wattelier avait inventé cette histoire. On croit que le blessé n'est qu'un vagabond qui aurait tenté de s'introduire dans une propriété dont le propriétaire lui aurait tiré un coup de feu. Des traces de plomb ont du reste été retrouvées sur les vêtements de Wattelier. L'enquête continue.

Il y avait un homme dans le placard

C'ETAIT UN MALFAITEUR QUI SURPRIS FIT FEU ET S'ENFUIT

Orléans, 25 janvier. — Hier soir, vers 19 heures, M. François Bardonville, vieillard habitant à Donnery une maison isolée en bordure du canal, réintégrait son domicile. A peine venait-il d'entrer chez lui que des bruits se produisaient dans sa chambre à coucher. Le vieillard crut qu'il s'agissait d'un chat, mais, les bruits se répétant, il voulut se rendre compte de ce qui se passait et pénétra dans la pièce.

A ce moment, un individu sortant d'un placard braqua sur M. Bardonville un revolver qu'il déchargea presque à bout portant sur le vieillard.

Blessé au nez et au front, le malheureux perdant son sang en abondance eut cependant la force d'appeler à l'aide. C'est alors que le malfaiteur prit la fuite.

M. François Bardonville passait pour posséder beaucoup d'argent chez lui et, tout récemment, il avait consenti à des voisins un important prêt d'argent. Peut-on en conclure que le coupable, qui devait connaître ces détails et les maîtres de la maison, est un habitant du pays ?

Des voleurs assassins sont envoyés au bagne

Rome, 25 janvier. — L'affaire de Pionsat a été appelée hier devant les assises du Puy-de-Dôme. Dans la nuit du 30 au 31 août dernier, quatre ouvriers terrassiers travaillant à la ligne Saint-Gervais-d'Auvergne, en construction, étranglèrent, pour la voler, une vieille femme de 77 ans, la Veuve Perrin, mercière à Pionsat.

Les accusés sont deux Italiens, les frères Mucceda, François et Antonio, 21 et 23 ans; un Espagnol, Martinez Balthazard, 21 ans, et un Portugais, Bennassi Yago, 29 ans, en fuite.

Tandis que Martinez faisait le guet, les frères Mucceda fracturèrent la porte d'entrée de la Vve Perrin et montèrent dans sa chambre. La victime se réveille et ses assassins la saisissent à la gorge et l'étranglent, puis fouillent les meubles et emportent près de cinq mille francs.

Bennassi avait indiqué le coup à faire. Les accusés furent arrêtés quelques jours après à Rive-de-Gier.

Après le verdict du jury, la cour a condamné Antonio Mucceda aux travaux forcés à perpétuité, François Mucceda à dix ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour, et Martinez à trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Un drame sanglant de la contrebande

SUR LE POINT D'ETRE PRIS UN FRAUDEUR A REVOLVERISE UN DOUANIER

Menton, 25 janvier. — A l'arrivée en gare de Menton du train de minuit 10, venant d'Italie, un douanier a été grièvement blessé par un contrebandier. Les douaniers de la brigade ambulante de Vintimille ayant aperçu trois individus qui cherchaient à sortir de la gare en franchissant la barrière, les poursuivirent. Sur le point d'être arrêté, un de ces individus blessa de trois coups de revolver le douanier Richermi. Celui-ci grièvement blessé a été transporté par ses camarades dans une clinique.

Les recherches effectuées pendant la nuit par la police et la gendarmerie sont restées infructueuses.

Un chauffeur de Roubaix tua son beau-père

Il voulut aussi tuer sa femme mais il la manqua

Michel-Jean Vancrutsen, 28 ans, chauffeur d'auto, boulevard d'Armentières, à Roubaix, qui comparaissait mercredi devant les assises du Nord, était accusé d'assassinat et de tentative d'assassinat commis dans les circonstances suivantes, relatées dans l'acte d'accusation.

Marié depuis quelques mois avec Cécile Perque, Vancrutsen vivait en mauvaise intelligence avec sa femme. Celle-ci demanda le divorce, puis se réfugia avec son enfant en bas-âge, chez ses parents, les époux Perque, épiciers à Roubaix.

Cependant, son mari n'avait pas perdu l'espoir de reprendre la vie commune. Il fit une démarche auprès de son beau-père et de Cécile Perque, le 7 octobre, mais cette tentative n'eut aucun résultat.

Un drame dans un magasin d'épicerie

La décision irrévocable de Perque et de sa fille provoqua chez Vancrutsen une vive irritation. Au cours de l'après-midi du 19 octobre, muni d'un pistolet automatique il se rendit vers 16 heures, au domicile de ses beaux-parents, où il savait retrouver sa femme. Au moment où il pénétrait dans le magasin, il aperçut, occupé à des travaux d'horlogerie, son beau-père, qui le pria de se retirer. Le gendre insista pour voir sa femme et son fils. Appelée par son père, la femme, qui travaillait avec sa sœur dans une cuisine contiguë au magasin, apparut à la porte avec son bébé sur les bras.

Tué par son gendre

— Tu reviens ? dit Vancrutsen à sa femme.

— Non, lui répondit-elle.

— C'est ton père qui s'y oppose, ajouta l'accusé. Et, sans avoir donné à celui-ci le temps de répondre, il tira trois coups de feu sur son beau-père, qui tomba. Se retournant ensuite sur sa femme, il déchargea deux fois sur elle son arme, sans l'atteindre, en la poursuivant dans l'arrière-cuisine.

Perque avait pu, au premier coup de feu, saisir sous le comptoir une hachette. Il se releva et se précipitant sur le meurtrier qui cherchait à s'enfuir, il lui asséna un coup — d'ailleurs sans gravité — sur la tête. Atteint mortellement Perque s'affaissa près de la porte du magasin cependant que Vancrutsen, abandonnant son arme, prit la fuite dans la rue, où il fut arrêté immédiatement.

Perque a été atteint au côté droit de la poitrine par un projectile qui a causé sa mort. Le trajet d'une première balle a traversé une boîte, placée sur le comptoir, preuve que le prévenu a tiré alors qu'il était encore près de la porte d'entrée. Le trajet de la balle meurtrière indique que l'assassin a tiré alors qu'il se trouvait un peu à droite de son beau-père pendant que celui-ci se baissait en tournant légèrement le dos pour saisir vraisemblablement sa hachette.

L'assassin épuisa toutes les cartouches de son arme

La double intention criminelle préméditée de l'accusé ne peut être mise en doute, car Vancrutsen avait pris la précaution d'acheter son pistolet aussitôt après l'échec de sa première tentative de réconciliation avec sa femme.

Quelques minutes avant le crime, il avait dit à un camarade rencontré dans la rue : « Je vais faire parler de moi ! » Il a épuisé toutes les cartouches que contenait son arme.

Malgré ces charges, l'accusé a persisté à soutenir qu'en se rendant au domicile de ses beaux-parents, il n'avait que l'intention de se suicider devant sa femme.

Il a prétendu avoir été provoqué par son beau-père, mais l'enquête a établi l'inanité de cette allégation. D'autre part, il a nié, contre toute évidence, avoir tiré sur sa femme.

Il est certain que si le meurtre de Cécile Perque n'a pas été consommé, c'est grâce à la présence d'esprit de sa belle-sœur qui a saisi Vancrutsen par les vêtements, l'a empêché de recharger son revolver et s'est mise à sa poursuite.

Quoique d'un caractère violent et impulsif, Vancrutsen n'est pas l'objet de renseignements défavorables. Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Vancrutsen devant le Jury de la Cour d'Assises

Vancrutsen, dont l'attitude et le langage sont très corrects, répond avec déférence aux questions du président. Il s'efforce de prouver qu'il n'a pas prémédité son acte.

On entend les principaux témoins : le docteur qui a fait l'autopsie de la victime, le commissaire de police de Roubaix, chargé des premières constatations, puis Cécile Perque, la femme de l'accusé.

Celle-ci fait une déposition précise, singulièrement accablante pour Vancrutsen.

Condamné à dix ans de réclusion

Le jury répond affirmativement sur la question d'assassinat, mais accorde à l'accusé les circonstances atténuantes. Vancrutsen est condamné à DIX ANS DE RECLUSION. Défenseur Me Leclercq.

Une banque irlandaise repérée par les voleurs

Dublin, 25 janvier. — On se rappelle que tout récemment des voleurs armés avaient dévalisé une succursale du quartier de la Hibernian Bank. Le coup ayant réussi, il a été renouvelé hier par 7 individus qui ont pénétré dans une autre succursale revolver au poing et se sont retirés avec un butin de près de 1.000 livres sterling.

Un sauvetage dramatique en plein Atlantique

Cherbourg, 25 janvier. — Le paquebot « George Washington » venant de New-York est arrivé avec un retard de 24 h. pour avoir opéré un sauvetage dramatique en plein Atlantique, celui des embarcations errantes de l'équipage du Cargo Norvégien de 5000 tonnes « Mob » lequel avait sombré au cours de son premier voyage pendant le retour de New-York à [illegible].

Autour de la grève des bouchers de Maubeuge

Des « tables de découpage » et l'établissement des barèmes

La grève des bouchers de Maubeuge attire l'attention sur un mal dont elle n'est qu'un symptôme apparent : c'est l'existence dans toutes les localités, d'un conflit latent entre le commerce de la boucherie et le consommateur. Et ce conflit n'est, lui-même, qu'une des faces du problème de la vie chère.

Un peu partout, les consommateurs trouvent trop élevés les prix de la viande et réclament de leurs représentants — les municipalités, en l'espèce — une intervention qui, se manifestant par une taxation légale, ramène l'équilibre.

La viande est en effet, avec le pain, la seule denrée qu'il est possible de réglementer administrativement quant aux prix. Mais la taxation de la viande est loin d'être aussi facile que celle du pain, et les municipalités se trouvent dans le plus grand embarras lorsqu'elles ont à établir un barème de la boucherie. Les bases de ce barème sont sujettes à discussion et ne présentent pas la solidité des cours de la farine et l'élaboration des barèmes, faute de cette base solide, amène souvent des conflits entre les maires et les bouchers.

Le procédé qui, à notre connaissance permet le plus sûrement de fixer des prix de vente au détail par rapport aux prix de la vente sur pied, consiste dans l'usage des tables de découpage. Ce procédé étant assez peu connu, je pense qu'il est intéressant d'indiquer ici en quoi il consiste.

La table de découpage établie pour chaque morceau indique le rapport de ce morceau avec le poids net de la bête. Il suffit donc, muni de cette table, de connaître le poids net de l'animal et les prix pratiqués par le boucher, pour fixer, avec une approximation suffisante, ce qu'a rapporté l'animal abattu et le bénéfice réalisé par le boucher. La taxation repose alors sur une quasi-certitude du bénéfice normal qu'elle laissera à ce dernier.

Voici d'après la « Municipalité Française » une de ces tables de découpage, dressée par un spécialiste, M. Boussard, chef des services vétérinaires de la Haute-Marne et répondant aux viandes de qualité bonne deuxième qui est, quoique les bouchers ne vendent que de la « première », celle qui est la plus courante. Cette table indique le poids net pour 100 du complet.

Bœuf ou vache : Filet, 2,40 ; faux-filet, 5.10 ; rumsteack 2.80 ; culotte désossée, 1.85 ; tranche, linde de tranche, 9.35 ; gîte à la noix 5.00 ; entre-côte 4.65 ; hampe et onglet 0.80 ; bavette d'aloyau parée 1.20 ; tende (pot au feu) 1.55 ; plat de côtes découvert 4.25 ; plat de côtes couvert 3.65 ; poitrine (milieu tendron) 8.80 ; gros bout de poitrine 1.70 ; collier 6.70 ; épaule avec os 14.25 ; gîte 8.35 ; flanchet (pot au feu) 3.90 ; rognon de chair 0.35 ; joue 2.60 ; graisse (rognon-quasi) 4.25 ; os 4.90 ; perte de poids 1.

Veau : Escalopes, rouelle, noix, longe, côte première 53.50 ; côtes découvertes, épaule avec os 27.65 ; collet, poitrine 18.50; rognon de chair 0.35.

Mouton : Gigot, selle, côtelettes, filet, 54 ; épaule 20.50 ; poitrine, collet 25.50.

L'usage de ces tables sera certainement très utile dans l'établissement des barèmes pour lequel les municipalités éprouvent souvent de grandes difficultés.

E. V.

Un mari abandonné a fusillé sa femme

Elle lui avait refusé l'entrée de sa maison

Bordeaux, 25 janvier. — Un drame de famille vient de se dérouler à Saint-Hippolyte (arrondissement de Libourne). Depuis environ deux ans, Pierre Annequit, 43 ans, ouvrier tuilier, vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, née Noémie Bordive, mère d'un jeune enfant âgé de huit ans. Le mari se plaignait de la conduite de sa femme qui avait, il y a quelques jours, quitté le domicile conjugal. Lundi matin, il s'était présenté chez sa femme pour voir son enfant. Son épouse lui refusa, paraît-il, l'entrée de sa maison. Annequit déclare avoir alors perdu la tête et s'être servi dans discernement de son fusil. Il prit une cartouche dans sa musette, arma son fusil et le déchargea sur sa femme. La malheureuse atteinte au cou et au côté droit tomba foudroyée. Annequit prit alors la fuite et alla se constituer prisonnier à Saint-Emilion.

Un nouveau-né abandonné

IL A ETE TROUVE ENCORE VIVANT DANS UNE BOITE EN CARTON FICELEE

Remiremont, 25 janvier. — Près de Ferdrupt, à proximité de la voie ferrée, on a trouvé une boîte en carton ficelée renfermant un nouveau-né encore vivant, avec une inscription portant le nom de Jeanne Duchamp.

La gendarmerie recherche la mère coupable.

Une grève de mineurs

ILS PROTESTENT CONTRE UNE DIMINUTION DE SALAIRES

Montpellier, 25 janvier. — Les mineurs de Plaisance (Hérault) informés d'une diminution prochaine de salaires ont cessé le travail.

L'inhumation du Pape aura lieu aujourd'hui

L'ETAT DU CADAVRE REND NECESSAIRE L'ENTERREMENT HATIF

Rome, 25 janvier. — La Congrégation des Cardinaux, dans une réunion tenue ce matin, a décidé que l'inhumation du Pape aura lieu demain jeudi, à 15 heures.

La Congrégation a décidé que les cardinaux, les membres du corps diplomatique et les représentants du patriciat romain assisteront seuls à la cérémonie.

Cette décision a été prise en raison de l'état dans lequel se trouve le cadavre. On sait, en effet que Benoît XV, avant de mourir, exprima la volonté que sa dépouille ne soit pas livrée à l'embaumement. Cependant, l'œuvre de la mort, malgré tous les efforts des médecins qui procé[illegible] le visage, s'accomplit cruellement.

Le dangereux isolement de la France

L'Entente Germano-Russe

Le premier contact du nouveau Gouvernement avec la Chambre n'est pas fait pour calmer les appréhensions que causent à beaucoup de Français l'arrivée de M. Poincaré à la Présidence du Conseil. La politique qu'il incarne justifie toutes les appréhensions et il n'est pas bon que nous passions désormais aux yeux de l'Europe pour la nation qui tient toujours sa poudre sèche et son épée aiguisée.

Il a semblé, bien que la déclaration ne présente pas toute la netteté désirable, que la répugnance du gouvernement à représenter la France à la conférence de Gênes, était évidente. Il n'est pas bien sûr que nous y serons. En tous cas si, sous la pression de l'opinion, M. Poincaré se décidait à faire le voyage, il apporterait à la conférence, sans aucun doute, cet air grognon et ces allures cassantes qui contribuent tant à nous rendre antipathiques dans le monde. Et il faut craindre cette éventualité redoutable de voir la France confinée dans un isolement, qui serait peut-être splendide, mais qui nous serait mortel.

M. Lloyd George a sans doute de grands défauts, mais il faut reconnaître qu'il a eu le mérite de poser devant les Conseils alliés le problème de la reconstitution économique de l'Europe et il faut reconnaître également que M. Briand avait compris que sans une collaboration internationale — sans exclusive — de tous les peuples, le déséquilibre actuel ne pouvait que conduire à l'abîme.

Méconnaître cette vérité, se tenir à l'écart des tractations inévitables qui vont naître c'est vouer d'avance la France aux pires catastrophes.

Qu'on ne s'y trompe pas : une collaboration à laquelle sera conviée aussi bien l'Allemagne démocratique que la Russie des Soviets est la condition préliminaire sans laquelle le problème des réparations lui-même devient insoluble. Des hommes clairvoyants qui, certes, ne sont pas des nôtres le disent tout haut. M. Lazare Weiller, sénateur, n'écrivait-il pas hier : « Je n'hésite » pas à penser et, s'il y faut encore quelque » courage, à dire qu'il peut y avoir une » grande utilité pour la France à causer » directement avec l'Allemagne ».

Si, par un stupide espoir de nationalisme étroit ou par un entêtement aveugle, nous nous refusons à cette collaboration, elle se fera sans nous et — ce qui est plus grave — contre nous. Elle se fera, non pas sous l'égide des gouvernements, mais sous l'impulsion des organismes économiques, qui se sont bien rendu compte des nécessités de l'heure.

On trouve la preuve éclatante de cette intention dans le mouvement d'organisation qui se développe dans le Mitteleuropa, pour une exploitation et une mise en valeur de la Russie par une entente générale, économique, sociale et intellectuelle germano-russe. Le trust — car c'est d'un trust qu'il s'agit, naturellement — a pris le nom de Wirtschaft-Stelle fur Handel und Industrie in Osten, et son programme vient de paraître simultanément en Russie et en Allemagne.

Le Trust, d'après le journal « Rul » comprend des banques, ainsi que des entreprises commerciales et industrielles. Il groupe également des représentants d'institutions techniques, ainsi que des principales organisations ouvrières allemandes. Il est divisé en trois sections : 1. Section des relations intellectuelles ; 2. Section ouvrière où figurent les représentants des organisations ouvrières allemandes, c'est-à-dire les représentants de 14.500.000 travailleurs ; 3. Section bancaire et industrielle. Une conférence tenue dans la première semaine de janvier a élaboré un plan général d'action. Des négociations sont engagées avec la Banque américaine J.-P. Morgan, en vue de la constitution d'un fonds germano-américain de 250 millions de dollars pour subvenir aux besoins de l'organisation.

La machine que l'on met sur pied est colossale, mais elle a pour principal caractère d'être purement et uniquement germano-russe et d'écarter énergiquement la collaboration franco-anglaise. « Récemment, a déclaré M. Muller, un des directeurs de l'organisation, la France et l'Angleterre ont essayé de prendre la direction de la restauration économique de la Russie. Du point de vue allemand comme du point de vue russe, il est tout à fait inutile de faire passer par l'Angleterre et la France, la route qui conduit d'Allemagne en Russie. Les ouvriers français n'ont rien de commun avec la Russie et ne la comprennent pas. L'Allemagne et la Russie doivent comprendre que leur intérêt commun est de refuser de participer au plan franco-britannique. Le plan le plus avantageux pour l'une et pour l'autre consiste à former un cercle fermé économique et financier dans lequel entrerait l'Amérique ».

Ainsi parle M. Muller, et l'on aperçoit quel danger résulterait pour nous si, par la réalisation de ce plan, nous restions étrangers à la reconstitution de l'Europe centrale et orientale. Ce n'est pas au moment où de telles tendances se manifestent, où de tels consortiums s'organisent que nous devons prendre des airs de dignité offensée et faire retentir notre sabre sur le pavé.

Devant le Gouvernement de ce pays, se dresse un dilemme entre les termes duquel il faut choisir : La Reconstruction économique se fera avec nous ou sans nous.

Tant pis pour la France si M. Poincaré choisit le second terme.

Emile BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

Les vestiges de guerre

UN PROJET DE LOI APPROUVE

Paris, 25 janvier. — On a distribué, aujourd'hui, à la Chambre, un avis présenté par M. Rillard de Verneuil, au nom de la commission des Régions Libérées, sur le projet de loi concernant les vestiges et souvenirs de guerre.

La commission conclut à l'adoption du projet tel qu'il a été approuvé par la commission de l'Enseignement.